

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)
Zone Industrielle Ouest Agglomération Rouennaise

Vendredi 15 octobre 2010

PJ : liste des participants

Les présentations sont téléchargeables sur le site « www.spinfos.fr »

La séance est présidée par M. MOUGARD, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime, qui ouvre la séance et remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour leur présence.

Il rappelle que cette séance s'inscrit dans la suite de la séance du 23 avril 2010 avec la poursuite des éléments qui restaient à examiner, l'ordre du jour n'ayant pas été épuisé et des points supplémentaires d'actualité concernant la société GPN étant apparus depuis.

Il demande si certains participants ont des points particuliers à évoquer :

M. ROUZIES – UFC Que choisir Rouen, indique avoir assisté à la réunion du forum des clics organisé dans le cadre du S3PI à Notre-Dame de Gravenchon. Il ressort des échanges des fonctionnements différents des CLICS entre eux, certains ayant des bureaux et d'autres pas.

M. ROUZIES pense qu'il faudrait une harmonisation dans le fonctionnement des différents CLICs avec des bureaux comportant tous les collèges.

Mme VITET-Préfecture répond qu'effectivement il y a des modalités de fonctionnement différentes des CLICS selon ce qui est prévu dans les arrêtés de constitution de chacun des CLICS.

M. MOUGARD déclare qu'il n'est pas opposé à la mise en place de bureaux mais ceux-ci ne doivent pas se substituer au CLIC lui-même, « chacun doit pouvoir s'exprimer, nous ne devons pas aboutir à un système à 2 vitesses ».

Mme POUPIN-CHSCT GPN, déclare avoir assisté à la même réunion que M. ROUZIES, et qu'on est loin d'avoir un fonctionnement de niveau « moyen » du CLIC de Rouen Ouest. La mise en place d'un bureau permettrait d'aider au fonctionnement du CLIC.

M. MOUGARD propose que Mme VITTET élabore une proposition de bureau; chacun est invité à se manifester auprès d'elle.

1 LUBRIZOL - PPRT

M. VILCOT présente les éléments sur le PPRT Lubrizol (cf diaporama). M. VILCOT indique que le projet d'arrêté préfectoral fixant les mesures de maîtrise des risques à mettre en place a été présenté au CODERST du mois de septembre 2010.

M. GRIMA - Ville de Rouen indique qu'il souhaite préciser certaines choses. La difficulté est de pouvoir apprécier la situation du PPRT Lubrizol par rapport au PPRT de Rouen Ouest. Quand on reporte le périmètre du PPRT de Rouen Ouest par rapport au périmètre du PPRT Lubrizol, on est à moins de 100m et le périmètre du PPRT Lubrizol s'arrête juste à la limite du futur éco-quartier Flaubert. M. GRIMA indique qu'il souhaiterait rentrer plus dans le détail pour mieux apprécier et préciser quels sont les ateliers et phénomènes dangereux qui génèrent le périmètre.

Mme STRIGA - Lubrizol indique que le périmètre actuel intègre déjà des mesures de maîtrise des risques qui seront à mettre en place selon un échancier fixé dans le projet d'arrêté préfectoral. Certaines de ces mesures permettent de réduire les risques à l'extérieur du site. Elle cite par exemple le déplacement d'un stockage de produits combustibles situé juste en périphérie du site. Concernant la limite du périmètre PPRT vers le futur éco-quartier Flaubert, cette limite est due au phénomène de BLEVE d'un camion de GPL venant approvisionner les deux stockages du site.

M. GOHIER - Lubrizol indique que cette distance est d'ailleurs une distance connue figurant dans une circulaire du Ministère de l'environnement. Il précise que le camion de GPL source de ce phénomène dangereux est un camion tout à fait habituel du type de ceux effectuant des livraisons chez les particuliers.

Mme POUPIN - CHSCT GPN indique que les salariés sont toujours dans les zones d'effets et qu'un déplacement d'une installation plus à l'intérieur d'un site pour limiter les effets d'un accident à l'extérieur augmente les risques à l'intérieur du site.

M. APPERE - DREAL intervient pour préciser qu'un PPRT n'a pas vocation à tout résoudre et que la protection des salariés se fait par la réglementation du travail.

M. GRIMA - Ville de Rouen indique que si le périmètre du PPRT Lubrizol avait englobé SUD III, cela aurait permis d'étudier les moyens de protection à mettre en œuvre sur SUD III en cas d'accident technologique. Le fait d'avoir un périmètre plus faible ne permet pas de traiter ce point qui devra être évoqué dans les échanges à venir. M. GRIMA conclut en indiquant le besoin d'avoir des documents écrits présentant les phénomènes dangereux du site LUBRIZOL.

M. MOUGARD indique que la DREAL préparera des éléments permettant de comprendre les apports des différents scénarios accidentels. Il précise que l'objectif est de réduire les périmètres, que les 2 périmètres auront tendance à s'éloigner.

Mme STRIGA précise qu'une trentaine de mesures de maîtrise des risques à la source ont été prises, 9 autres sont à venir. Le travail mené à ce jour pour réduire le risque est important. 158 phénomènes ont été étudiés. Des experts extérieurs, tels que l'INERIS, valident les modèles utilisés. Lubrizol n'est pas seul pour définir son périmètre.

Mme STRIGA confirme que le périmètre était, en 1^{ère} approche, plus large. Des mesures telles par exemple le déplacement de produits initialement en limite de site ou l'installation de caméra de détection d'incendie, par exemple, ont permis de contribuer à cette réduction de périmètre.

M. MOUGARD remercie Mme STRIGA pour les illustrations présentées et sollicite les réactions complémentaires.

Mme POUPIN insiste sur le fait que les salariés sont sur une zone de risques, le déplacement n'est pas synonyme de diminution de risques, elle souligne la nécessité des vérifications par des salariés des alarmes, des indicateurs...

M. APPERE rappelle alors que les PPRT ont pour objectif de réduire le risque pour les populations.

Mme STRIGA souligne que le déplacement des fûts a été accompagné par une réflexion sur l'utilité du stockage et son volume. De plus, Lubrizol veille à ce que les alarmes soient maintenues en nombre acceptable pour pouvoir être traitées par les salariés, par exemple par l'analyse des alarmes les plus fréquentes.

M. GRIMA précise que le règlement REACH est une bonne mesure et qu'il permet de protéger l'individu et son environnement. Il souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette protection. Il s'étonne que Sud 3 ne soit pas incluse dans l'enveloppe, pourtant un grand nombre de personnes pourrait être impacté en cas d'accident. Il souhaite qu'on puisse s'interroger sur la possibilité d'envisager de protéger ces zones à proximité.

M. GRIMA renouvelle son souhait d'avoir des supports écrits des différents éléments des PPRT.

M. MOUGARD conclut en précisant que la DREAL va communiquer des éléments décrivant les scénarios ayant conduit à l'établissement du périmètre, que ceci constitue une étape importante avant d'aller plus loin.

Il remercie les intervenants et participants pour la qualité des échanges menés.

2 GPN - Tour de Prilling

M. PARIS – GPN présente la démarche d'étude et son avancement en précisant notamment les 3 options listées précédemment : réparation définitive, remplacement de la tour ou changement de procédé avec suppression de la tour.

Le choix entre les options a porté sur la 1^{ère}, soit la réparation définitive, dans la mesure où c'est la technique la plus rapide à mettre en œuvre.

La validation du budget est en cours, le dossier de déclaration préalable aux travaux est en cours, la mise en sécurité de la tour est faite (pose d'un filet pare-gravats, détournement de la tuyauterie d'ammoniac passant au pied de la tour : enfouissement en caniveau haute résistance).

Sont en cours le renforcement de la tour (coulage d'une poutre circulaire en pied de tour, pose de cerces métalliques), l'arrêt du mode de dégradation de la tour (stopper l'introduction de nitrates dans le béton, stopper l'introduction d'humidité), le suivi de la tour (instrumentation par des fissuromètres, des inclinomètres, définition de seuils d'alerte et report sur téléphone portable).

Est décidée la construction d'une tour autour de la tour actuelle (cf diaporama) dans un délai de 12 mois, soit pour novembre 2011, avec une garantie sur les travaux effectués, estimés à 4 M€.

M. MOUGARD demande des compléments d'explications ciblés sur la méthodologie permettant d'atteindre la réparation définitive.

M. PARIS précise que GPN fait appel à des experts externes pour la conception et le suivi de la construction dans l'objectif de respecter les règles de l'art.

Une personne de l'assemblée interroge sur les possibilités de changement de procédés. M. PARIS précise que l'autre technologie envisagée imposait une consommation énergétique très importante et que dans le cadre du respect de l'environnement, cette solution n'a pas été retenue.

3 GPN - Accident de tuyauterie du 28 juin 2010

M. TOSTAIN décrit l'installation et l'accident de rupture d'une ligne de vapeur haute-pression sur l'unité de production d'ammoniac dans la nuit du 28 au 29 juin. (cf diaporama).

Il y a eu arrachement et projection du fond bombé d'une tuyauterie, accompagné d'un bruit important.

Il n'y a pas eu de blessés. Les 2 personnes qui effectuaient leur ronde n'ont pas été impactées.

Les autres unités ont continué à fonctionner.

Les opérateurs de l'unité concernée ont respecté les procédures d'arrêt, en plus des procédures automatisées.

Les moyens extérieurs ne sont pas intervenus car il n'y a pas eu de problème d'incendie ou de toxicité. Le SDIS, suite à des appels de riverains, a réussi à joindre GPN au 2^{ème} ou 3^{ème} appel.

Le POI a été déclenché à 23h50 pour être levé à 1h45.

Les expertises ont montré que le matériau du fond bombé n'était pas dans la matière requise dans les spécifications de construction. Il a tenu 30 ans, il avait subi une épreuve par un organisme habilité en 2008 à une pression supérieure à 120 bars.

Suite à cet accident, un travail de vérification des équipements a été mené chez GPN : inventaire des équipements potentiellement concernés, 969 contrôles matière, mesures d'épaisseur, détections de fissure. Constat : 0,3% d'erreur matière, ce qui a conduit à des remplacements, ainsi qu'à des travaux connexes.

A l'issue des investigations et travaux, un rapport a été établi, l'unité remise en conformité a été relancée en septembre. Le coût de l'opération est estimé à 3,3 M€.

Une réflexion est menée par GPN, le SDIS, le Siraced PC et la Mairie de Grand-Quevilly sur « comment et que communiquer dans les 15 premières minutes suivant un accident, vers les riverains ? ». 2 réunions sont prévues, la 1^{ère} a déjà eu lieu.

Dans l'objectif d'améliorer la communication immédiate, il a été pointé :

- La nécessité d'informer dans les toutes premières minutes le SDIS et la Mairie de Grand-Quevilly dès qu'un événement significatif se produit sur le site,

- Suivant la nature de l'évènement et ses répercussions immédiates, l'information des mairies voisines doit également être faite par GPN,
- L'information de la population riveraine de l'usine peut être effectuée via l'automate d'appel dont dispose la mairie de Grand-Quevilly. Le logiciel permet désormais de sélectionner une zone géographique d'appel à défaut de contacter l'ensemble de la population municipale référencée.

Mme POUPIN souhaite apporter quelques compléments et remarques. Suite à l'accident, une réunion extraordinaire du CHSCT s'est tenue. Certes il n'y a pas eu de blessés, mais les salariés présents ont été choqués. Elle précise qu'une prise en charge a été faite sur le moment, mais « à froid » elle observe une inquiétude : « ca peut se passer de nouveau ? ».

Le CHSCT était favorable à un contrôle exhaustif des installations.

Mme POUPIN regrette qu'il y ait des erreurs « matière » et s'interroge sur les contrôles réglementaires, sont-ils suffisamment exigeants ?

M. BRUMSTEIN – UFC Que Choisir, insiste sur le fait qu'il faut tirer des leçons de cette expérience : la nature humaine conduit à prendre le moins cher, au détriment de la qualité.

M. ROUZIES s'interroge : y avait-il moins de contrôle à l'époque ?

M. TOSTAIN répond alors qu'effectivement les exigences de 78 étaient moins fortes que celles d'aujourd'hui, les preuves sont plus nombreuses, plus fiables aujourd'hui. Il rappelle que la soudure expertisée par un expert externe était « bonne ». Un contrôle dépend de ce qu'on souhaite expertiser.

M. MARQUEZ – Collectivité de Grand-Quevilly s'interroge sur la réactivité de GPN.

M. TOSTAIN précise que l'exploitant était sur site dans les 5 à 10 min, la cellule de crise complète dans les 20 minutes.

Le Siraced confirme les éléments présentés par GPN, la cellule de crise était en place au déclenchement du POI, et souligne l'intérêt du travail mené ensemble sur la communication immédiate.

M. ROUZIES souhaite savoir si les éléments qui doivent être changés sont d'origine. M. TOSTAIN répond par l'affirmative.

M. MOUGARD précise que l'accident survenu chez GPN est jugé sérieux, et qu'il y a une marge d'amélioration sur la gestion de la crise. Le travail mené sur cette communication immédiate : orienter convenablement la population sur ce qui doit se faire et apporter clarté sur les mesures à prendre, est à saluer et à poursuivre.

M. GRIMA précise qu'il serait intéressant d'associer les autres collectivités sur ces retours d'expériences, et souligne l'intérêt de ce travail collaboratif et collectif : industriel, Siraced et collectivités.

M. MOUGARD évoque l'éventualité d'avoir des réunions de « réflexes ».

Mme POUPIN sollicite l'avis de la DREAL sur les conclusions à tirer. M. APPERE indique que depuis début 2010 le Plan de Modernisation des Installations se met en place, impliquant beaucoup d'acteurs et beaucoup de réunions de travail. C'est un travail de longue haleine, qui s'appuiera sur des guides professionnels. Tout ceci se place dans un objectif de répondre aux questions issues des plans d'inspection. La nature et les fréquences d'inspection seront précisées.

M. MOUGARD complète : « Le droit suit la Technique » ; Le système d'inspection interne est un bon système, la régularité de sa pertinence est à observer. L'administration a un rôle.

Information : Samedi 25 Septembre 2010 à 20h10, il y a eu émission non toxique, très visible d'un nuage de vapeur d'eau et nitrate d'ammonium. L'arbre des causes a été dressé, les actions correctives ont été mises en place, actions immédiates (2 barrières techniques) et actions nécessitant des études (moyen terme) sont prévues.

Une personne de l'Assemblée tient à faire une remarque générale, non ciblée sur GPN : « dommage qu'on en soit encore à produire des engrais chimiques, dommage qu'on avance pas plus vite vers les solutions bio ». M. GRIMA s'associe à cette remarque.

M. MOUGARD tient à préciser que cet incident n'a pas du tout la même portée que le précédent.

M. ROUZIES précise que le sujet : « alerte des populations » pourrait être un thème de forum du SPPPI/ M. APPERE n'y est pas opposé.

M. GRIMA insiste sur la non cohérence entre : 2 PPRT et pourtant 1 seul CLIC Rouen Ouest.

Mme POUPIN demande quelle fréquence de réunion de CLIC sera appliquée.

M. MOUGARD propose que le CLIC se réunisse 2 fois par an, auquel s'ajouteraient les réunions du bureau.

M. MOUGARD clôt cette séance et remercie les participants.

---ooo0ooo---

